
4. LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE

L'établissement d'un Programme d'immersion française constitue un engagement à long terme. Toute division scolaire qui s'y engage doit être en mesure d'affecter les ressources nécessaires à l'ensemble du Programme de la maternelle à la fin du secondaire; dans le cas contraire, les buts du Programme risquent d'être durement hypothéqués.

4.1 LA PLANIFICATION

Une planification rationnelle est de rigueur. Il est important de :

- faire des projections de l'inscription scolaire en immersion sur une base quinquennale
- prévoir des locaux appropriés pour le regroupement des élèves selon les types d'organisation de l'enseignement — l'intensité, la longueur et le milieu scolaire — jugés les plus propices à l'atteinte des buts du Programme d'immersion française
- prévoir les nombres, les compétences et les spécialisations chez le corps enseignant nécessaires à chaque étape de la mise en œuvre du Programme.

Une consultation auprès des enseignants et des parents de la division scolaire doit également faire partie de la planification du Programme et de l'orientation à donner à l'enseignement.

4.2 LES RESSOURCES

La division scolaire doit prévoir et rendre disponibles, en français et dans les meilleurs délais, les ressources suivantes :

- ressources humaines (les personnels de direction, d'enseignement et de soutien, les auxiliaires d'enseignement et les spécialistes)
- ressources matérielles (imprimées et non imprimées)
- ressources relatives à la technologie de l'information y compris l'éducation à distance.

L'utilisation judicieuse d'une grande variété de ressources adéquates, y

compris une bibliothèque scolaire de qualité, est indispensable pour permettre aux élèves d'apprendre en français. Ils doivent pouvoir faire des lectures et de la recherche en français dans toutes les matières qui leur sont enseignées dans cette langue.

4.3 LES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Les enseignants en immersion doivent posséder :

- une formation initiale et continue nécessaire pour le niveau et les disciplines scolaires en question
- une formation initiale et continue dans le domaine de l'approche immersive (ou de l'expérience dans ce domaine)
- une maîtrise de la langue dans laquelle l'enseignement sera donné, le français ou l'anglais, et une compétence langagière appropriée dans l'autre langue.

Certains membres du personnel administratif d'un Programme d'immersion française doivent posséder une compétence langagière en français et en anglais ainsi qu'une formation dans le domaine de l'approche immersive (ou de l'expérience dans ce domaine). Ce personnel sera ainsi en mesure d'assurer le leadership et la coordination sur le plan pédagogique.

En outre, la personne qui assume la direction de l'école d'immersion, du centre d'immersion ou de l'école à deux voies, ainsi que les conseillers ou coordonnateurs divisionnaires, doivent encourager la participation du personnel enseignant aux activités de perfectionnement professionnel et, en particulier, aux activités se déroulant en français.

4.4 LA LANGUE D'ADMINISTRATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le milieu scolaire où s'offre le Programme d'immersion française doit favoriser la création d'une ambiance française afin de permettre à l'élève d'acquérir le plus haut degré de développement langagier possible. Cette ambiance résulte d'un contexte scolaire où le français est la langue d'administration et de communication à l'intérieur du Programme. La communication avec les parents se fait cependant en anglais ou, dans la mesure du possible, dans la langue de ceux-ci.

Toutes les activités se rattachant à la mise en œuvre de la programmation scolaire sont la responsabilité de la division scolaire, de l'école et de l'enseignant lui-même. Cette mise en œuvre doit se dérouler en langue française.

4.5 LES SERVICES AUX ÉLÈVES PRÉSENTANT DES BESOINS SPÉCIAUX

Les élèves ayant des besoins spéciaux ont la capacité d'apprendre une autre langue. Dans cette perspective, tout modèle d'école offrant un Programme d'immersion française, tout comme le Programme anglais, disposera de ressources humaines et matérielles pour répondre, le cas échéant, aux besoins spéciaux des élèves (services d'orthopédagogie, de counselling et autres services spécialisés). Ces services aux élèves doivent être disponibles aussi bien en français qu'en anglais.